

Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 12 février 2015

Membres présents : 60

MMES BERTHELOT Christine, BEVIERE Monique, BUNO Geneviève, COUILLAUT Odile, DAUVILLIERS Delmira, DOUELLE Nadine, FAUTRAT Marie-Françoise, LEVY Véronique, PALLU Stéphanie, PETIT Christine, POUILLART Nadège ;
MM. ALLION Jean-Pierre, BACHELET Raynald, BALANÇON Michel, BARRIER Christian, BERARD Jean-Claude, BESNARD Jean, BOURGEOIS Martial, BRICHARD Gérard, BRISSON Jean-Louis, BROSSE Anthony, CARTIER Olivier, CHACHIGNON Alain, CITRON Jacques, COULON Jean-Marc, DAUX Dominique, DELANOUE Pierre-Etienne, DI STEFANO Alain, DONES Jacky, ELAMBERT Alain, FOURAY Philippe, GAINVILLE Gérard, GARCIA José, GILLET Jean, GRIVOT Guy, GUERINET Patrick, JAVELOT Jean-Louis, JOURDAIN François, JOVE Louis, LEGOFF Jean-François, LUTTON Patrick, MAMEAUX Dominique, MASSON Clément, MATIGNON François, PERON Francis, PETETIN Marc, PETIOT Pierre, PICARD Michel, PIERQUIN José, POISSON André, POISSON Bertrand, RIBEAUCOURT Pascal, ROUSSEAU Alain, SILLET Jean-Marc, TARTINVILLE Yves, TERTER Christian, THION Denis, TOURAINE Michel, VERNEAU Daniel, VERNEAU Philippe.

Pouvoirs : 11

Mme BERTHIER Catherine donne pouvoir M. BACHELET Raynald ;
M. BOULAS Jean-Claude donne pouvoir à M. SILLET Jean-Marc ;
Mme BRAAT Evelyne donne pouvoir à M. BROSSE Anthony ;
M. BRUNEAU James donne pouvoir à M. MAMEAUX Dominique ;
Mme CHARVIN Evelyne donne pouvoir à M. PETETIN Marc ;
M. DESBOIS Jean-Marie donne pouvoir à M. THION Denis ;
M. GAUCHER Denis donne pouvoir à Mme FAUTRAT Marie-Françoise ;
M. GERMAIN Claude donne pouvoir à M. TARTINVILLE Yves ;
Mme HINCKY Françoise donne pouvoir à Mme BEVIERE Monique ;
M. MANGEANT Jean-Claude donne pouvoir à M. GUERINET Patrick ;
Mme MOLVEAUX Claudine donne pouvoir à M. ROUSSEAU Alain.

Secrétaire de séance : M. Yves TARTINVILLE

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Comité syndical du 21 novembre 2014 ;
- Validation du programme d'actions des Trames verte et bleue ;
- Orientations budgétaires 2015 ;
- Engagement du Pays dans une procédure de révision du SCoT ;
- Avis sur la transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) ;
- Présentation de la Maison de la Beauce et de la Route du Blé en Beauce ;
- Affaires diverses.

M. CITRON, Maire de Bazoches-les-Gallerandes, accueille les élus et présente notamment le projet de nouveau collège, bâtiment qui sera plus respectueux de l'environnement et qui sera livré prochainement. Mme BEVIERE le remercie pour son mot de bienvenue et accueille les délégués et les membres du Conseil des maires et du Conseil de développement. Elle présente les excuses de Mmes DUBOIS, Député du Loiret et CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, prises par d'autres engagements.

Mme BEVIERE désigne Yves TARTINVILLE comme secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, la Présidente demande à modifier l'ordre de passage des points à l'ordre du jour pour libérer les intervenants à l'issue de leur exposé.

Approbation du compte-rendu du Comité Syndical du 21 novembre 2014

Madame BEVIERE rappelle que le compte-rendu a été envoyé précédemment par mail. Elle rappelle le point essentiel de ce Comité, l'approbation du Règlement Intérieur, puisque celui-ci devait être voté au plus tard dans les 6 mois après l'installation du nouveau Comité syndical.

N'ayant pas reçu d'observations et ne relevant pas de vote contre ni d'abstention en séance, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Validation du programme d'actions de la Trame verte et bleue

Madame BEVIERE passe la parole à Antonin DHELLEMME, du Cabinet d'études BIOTOPE, chargé du dossier Trame verte et bleue. Il s'agit ici de la phase 2 « programme d'actions ».

Il rappelle les enjeux et les objectifs de la Trame verte et bleue, notamment pour les documents d'urbanisme et de planification. Il rappelle que l'échelle au 1/25 000° est adaptée et cohérente avec le SCoT.

Il présente ensuite succinctement les 16 fiches actions du programme, en développant plus particulièrement la fiche n°1 « Prendre en compte les continuités écologiques dans les projets d'aménagement ».

Mme BEVIERE rappelle le caractère obligatoire de cette démarche, notamment liée au Contrat régional de Pays. Elle rappelle également la préexistence des démarches telles que Natura 2000, le Contrat Global Essonne amont... Il s'agit donc plutôt d'amplifier ce qui est déjà mis en place.

Mme BEVIERE rappelle l'accompagnement d'Olivier FLORINE, Chef de projets SCoT et Développement Durable, sur ces questions et souligne la mobilisation du Conseil de développement au cours de la concertation.

Ne relevant pas de question, il est procédé au vote. Mme BEVIERE donne lecture de la délibération.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. Le programme d'actions des Trames verte et bleue est adopté à l'unanimité.

Engagement du Pays dans une procédure de révision du SCoT

Pour rester sur la thématique aménagement durable, Mme BEVIERE passe au point sur la révision du SCoT. Elle rappelle les travaux du SCoT, nombreux, qui ont permis sa validation en décembre 2011. Par expérience, on constate que le SCoT n'est pas une contrainte et qu'il permet de donner un cadre pour le développement des communes.

La révision du SCoT est obligatoire, pour prendre en compte les lois Grenelle. Il s'agit également d'intégrer les nouvelles dispositions législatives, la Trame verte et bleue, le SAGE, un volet commercial, non obligatoire à l'époque de l'élaboration du SCoT.

Il est convenu qu'Olivier FLORINE prendra contact avec les Présidentes et Présidents de Communauté de communes pour adapter les travaux.

M. TARTINVILLE rappelle que la révision du SCoT sera très utile aux travaux des collectivités pour leur PLU ou PLUi. Les deux actions sont liées.

Mme BEVIERE précise les éléments clés de la délibération, dont les 3 objectifs :

- « - Adapter le projet urbain aux évolutions démographiques, particulièrement marquées sur ce territoire ;
- Renforcer le rôle central de ce document sur le territoire, par l'expression à la fois d'un nouveau projet politique et l'intégration des autres documents sur lesquels a travaillé le Pays ;
- Contribuer à faire du Pays un territoire exemplaire en matière de planification urbaine. »

puis donne lecture des articles.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. La prescription de révision du SCoT est adoptée à l'unanimité.

Présentation de la Maison de la Beauce et de la Route du Blé en Beauce

Madame BEVIERE accueille M. LIROCHON, Président de l'association Maison de la Beauce et Président du Comité de pilotage La Route du Blé en Beauce.

Il rappelle les objectifs qui ont conduit à la construction de la Maison de la Beauce puis présente le concept de la Route du Blé en Beauce, insistant sur la notion de services auprès des territoires.

Mme BEVIERE le remercie pour son intervention, espérant que la présentation aura donné envie aux délégués de visiter cette structure, au demeurant, très intéressante.

Débat d'Orientations Budgétaires

Mme BEVIERE commente le document d'orientations budgétaires, notamment le chapitre sur les chiffres clé du Contrat régional de Pays, la subvention régionale de fonctionnement, inchangée depuis 2009, la fin quasi certaine de l'aide du Conseil général, le changement des statuts fin décembre 2013.

Le Contrat régional de Pays se termine fin juin 2015. L'objectif est de signer le nouveau contrat « Contrat Régional de Solidarité Territoriale », avant la fin de l'année 2015. Ce dernier tiendra compte des orientations Ambitions 2020.

Mme BEVIERE rappelle la subvention exceptionnelle de 10 000 € versée par l'Etat fin 2014 pour la révision du SCoT.

Instruction du droit des sols. Mme BEVIERE insiste sur l'impact de la nouvelle réglementation sur les collectivités. Le temps presse pour mettre en place un système fonctionnel. Le Pays reste attentif aux décisions des collectivités sur ce sujet.

Agenda 21. Les premières actions sont en cours : mobilité des jeunes, hébergement intergénérationnel, emploi partagé, valorisation des produits locaux...

Le Contrat Local de Santé est lié aux problématiques de densification médicale. Plusieurs rencontres ont eu lieu au Pays pour faire avancer un projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire à Pithiviers. Une association de professionnels de santé s'est structurée pour cela. L'Agence Régionale de Santé (ARS) mettra à disposition le personnel nécessaire pour aider à concrétiser le dossier ainsi que le développement du projet de santé de territoire.

Contrat Global d'Actions Essonne Amont. L'action principale, en maîtrise d'ouvrage Pays, consiste en une étude sur les zones humides. Mme BEVIERE rappelle qu'Emmanuel CAMPLO est au service des collectivités.

SAGE Nappe de Beauce. Mme BEVIERE rappelle que le financement de la CLE et des actions du SAGE Nappe de Beauce sont pris en charge à 100% par les Régions Centre et Ile de France et les Agences de l'Eau Loire Bretagne et Seine Normandie.

Programme LEADER. Mme BEVIERE passe la parole à M TARTINVILLE ; il rappelle le projet commun avec le Pays Gâtinais de déposer une candidature LEADER sur le thème du tourisme. Le dossier est à remettre avant mi avril. Une enveloppe d'environ 23 millions d'euros est prévue pour alimenter les territoires GAL retenus en Région Centre.

Il rappelle que ce programme est plutôt destiné à financer des actions de fonctionnement.

Un Forum est organisé le 18 février prochain à Bellegarde pour présenter le plan de développement auprès des acteurs locaux.

Appel à projets Territoire à Energie Positive et Croissance Verte. Le Pays est retenu dans la catégorie « territoire en devenir ».

En conclusion, les efforts réalisés pour faire des économies, le remplacement en interne de la secrétaire de la CLE Nappe de Beauce, les dons, la reprise de 34 204 € de l'investissement sur le fonctionnement, etc., ont permis de constituer les réserves nécessaires à la poursuite des travaux sans augmenter la participation des adhérents, qui reste donc fixée à 3,10 € par habitant.

Avis sur la transformation du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR)

Mme BEVIERE rappelle le changement des statuts du Pays, dont tout le territoire est couvert par des Communautés de communes. Pour pouvoir se transformer en PETR, il faut que seules les Communautés de communes soient membres. Cela entraîne donc une nouvelle façon de travailler avec les Syndicats sans fiscalité propre qui ne figureront plus dans les statuts. Des conventions seront donc

signées avec chacun d'eux. Les élus resteront associés aux travaux du Pays, sur le même principe que le conseil des communes.

Cette modification est la principale différence avec le fonctionnement actuel du Pays.

Mme BEVIERE donne lecture des articles de la délibération.

Pas d'abstention. Pas de vote contre. Le principe de transformation du Pays en PETR est adopté à l'unanimité.

Affaires diverses

- Commissions thématiques du Pays.

Mme BEVIERE présente les nouveaux présidents et vice-présidents des 6 commissions.

- Divers.

La date du prochain Comité syndical est fixée au 5 mars 2015. Le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale sera présenté par Mme CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional.

M. GUERINET indique que la date du prochain Comité de Pilotage Natura 2000 est prévue le 23 avril.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE passe la parole à M. CITRON qui invite les délégués et les invités à se retrouver autour d'un verre de l'amitié.

La séance est levée à 19h50.

Le Secrétaire de séance

La Présidente

Yves TARTINVILLE

Monique BEVIERE